

**L'an deux mille dix-neuf et le deux Avril à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.**

**La convocation était du 22 Mars 2019**

**PRESENTS** : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé , LACAMPAGNE J-François, LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian , POUBLAN Patrice , SARRAZIN Paulette.

**EXCUSES** : LE MOIGNE André ,

**PROCURATION** : André LE MOIGNE en faveur de Paulette SARRAZIN

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie MARQUET

Après lecture donnée par Christian PERAUDEAU , le compte rendu de la dernière réunion, en date du 12 Février 2019 , est approuvé à l'unanimité par les membres présents

### **001 : TAUX IMPOSITION 2019 :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition afin d'inscrire le produit fiscal attendu sur le budget 2019.

Le Conseil Municipal examine l'état 1259 fourni par la Direction des Finances Publiques et plusieurs simulations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales de 1.00 % et de fixer pour 2019 les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 7.14 %  
Taxe Foncier Bâti : 9.98 %  
Taxe Foncier Non Bâti : 29.17 %

### **002 : BUDGET PRIMITIF 2019 ;**

Un projet de budget a été remis à chacun des conseillers municipaux, des changements seront à y apporter notamment au niveau de l'augmentation des impôts locaux .

La plupart des dotations de l'Etat n'étant pas connues seule la Dotation Globale de Fonctionnement estimée avec l'outil de l'Association des Maires est inscrite.

### **INVESTISSEMENT :**

Au niveau de l'Investissement, les restes à réaliser dépenses sont repris au niveau des opérations de l'accessibilité Handicapés des Bâtiments ainsi que pour la Réfection de l'Agence Postale et de la Salle du Conseil Municipal. Une nouvelle opération sur le cimetière pour la continuité de la procédure de reprise des concessions est inscrite.

### **FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont données dans le détail, l'excédent de 2018 d'un montant de 131 157.68 est repris en totalité dans les Recettes.

Les subventions sont attribuées, des demandes pour des sorties pédagogiques sont examinées et font l'objet d'un accord.

Les montants des indemnités des élus et du régime indemnitaire du RIFSEEP restent identiques à 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, vote le Budget 2019 qui peut se résumer ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 131 158.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 236 413.00	Recettes : 105 255.00
<b>TOTAUX :</b>	<b>236 413.00</b>	<b>236 413.00</b>

### **INVESTISSEMENT :**

Résultats reportés	Dépenses : 0.00	Recettes : 36 105.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 20 000.00	Recettes : 24 447.00
<b>Restes à Réaliser :</b>	Dépenses : 41 282.00	Recettes : 1 000.00
<b>TOTAUX :</b>	<b>61 282.00</b>	<b>61 282.00</b>

**Le budget est équilibré à la somme de 297 695.00.**

### **003- TRAVAUX 2019 :**

#### **CIMETIERE :**

Il est décidé d'entreprendre les travaux de reprise des concessions et l'aménagement d'un espace pour recevoir des urnes funéraires avec un jardin du souvenir. Dans un souci pratique et également économique, un seul secteur sera traité dans un premier temps. La partie située à gauche en rentrant et celle où on souhaite implanter la partie cinéraire et de nombreuses concessions sont à reprendre. Le caveau qui va servir d'ossuaire est également à cet endroit.

Trois entreprises de Pompes Funèbres ont été sollicitées, deux ont répondu et sont venues sur place afin de présenter un devis. Le Conseil Municipal examine les propositions, il sera redemandé à l'autre entreprise si elle est intéressée. Pour l'heure, le Conseil porte sa préférence sur l'entreprise la mieux placée au niveau prix et qui peut intervenir le plus rapidement pour traiter la totalité du secteur retenu. Décision prochaine réunion ;

#### **TRAVAUX ACCESSIBILITE :**

Le dossier avance, l'architecte est venue en Mairie le 1<sup>er</sup> Mars 2019, suite à cette rencontre avec M. Le Maire qui était assisté par Christian PERAUDEAU. Il a été décidé de contacter trois entreprises pour chacun des lots qui sont au nombre de 10. Le montant des travaux étant inférieur à 25 000.00 €.

La limite de réception des offres est fixée au Jeudi 11 Avril à 12 Heures et l'ouverture des plis aura lieu le même jour à 14 Heures à la mairie.

Il convient de constituer une commission d'appel d'offres, après délibération, elle est constituée de la façon suivante :

Titulaires : Christian PERAUDEAU, Jean-François LACAMPAGNE, Hervé GUERIN  
Suppléants : Patrice POUBLAN, Paulette SARRAZIN, Hélène MEYNIÉ.

### **004- LES SYNDICATS :**

#### **SICTOM :**

Jean-François LACAMPAGNE informe le Conseil qu'il s'occupe pour changer le container lieu-dit « Le Foué » qui est détérioré. Il convient d'y placer une plate-forme pour éviter qu'il ne se renverse.

## **ECOLE D'AILLAS :**

Sophie MARQUET et Patrice POUBLAN donnent le compte rendu détaillé du dernier conseil d'Ecole en date du 14 Mars auquel ils ont assisté.

### **Fonctionnement de l'école :**

Horaires : pas de modification prévue.

Sécurité : exercice incendie réalisé le 08 Février tout s'est bien déroulé.

exercice intrusion : reste le système de signal à améliorer

Récréation : des problèmes de discipline et de mots inadaptés

Restaurant scolaire : un point a été fait avec quelques remarques positives

Santé Hygiène : Présence de Poux

Coopérative Scolaire : le bilan activité et financier a été donné

### **Les Projets de vie et actions école :**

Ont été abordés :

- les activités pédagogiques,
- le dispositif devoirs faits,
- les évaluations nationales
- le remplacement des enseignants.

## **SIVOS DE BAZAS :**

Virginie LE PROVOST donne le compte rendu de la réunion de concertation entre le Syndicat et la Région pour les futures modalités de fonctionnement.

La Région souhaite ouvrir l'accès aux bus scolaires aux personnes adultes dans la limite des places disponibles.

La tarification va être fonction du quotient familial suivant cinq tranches, avec des tarifs de 30 à 150 € ; les non ayant-droit seront facturés 195 € par an

Les périodes d'inscription seront modifiées allant du 17 Juin au 13 Juillet avec une majoration de 15 € pour celles reçues après le 20 Juillet.

Des points n'ont pas été précisés ni abordés : notamment la distance entre 2 points d'arrêts allongée de 1 Km , un nombre minimum de 2 enfants sera demandé pour la création d'un arrêt, le temps de trajet par jour ne doit pas dépasser 1 heure 30.

Une question se pose le SIVOS va-t-il continuer d'exister ?

## **COMICE AGRICOLE :**

Paulette SARRAZIN et Véronique ANTONUTTI donnent le compte rendu de l'assemblée générale. 71 communes sont sur le territoire du comice. Le quorum est atteint avec 36 communes présentes.

Le bilan du comice de 2018 est un déficit de 4 031 €

Le solde en caisse est de 17 394 €

Le nombre des communes qui cotisent a augmenté en 2017 seules 22 communes participaient En 2018 elles sont au nombre de 58 à honorer leur cotisation.

En 2019, le Comice sera organisé sur l'ancien canton de Captieux qui regroupe 7 communes. Les membres du comité élu vont élire un nouveau bureau lors de la prochaine réunion.

## **-007- QUESTIONS DIVERSES :**

### **ASSURANCE AXA :**

Jean-François LACAMPAGNE présente la démarche d'AXA Assurance qui propose une opération sur la commune pour une complémentaire santé avec des tarifs réduits.

## **SECURITE CIRCULATION ROUTIERE MITTON :**

M. BRUGELLES, Adjoint au Responsable du Centre Routier, a fait parvenir les chiffres de comptage des véhicules qui n'étaient pas en leur possession lors de sa venue avec M. DRUSIAN rencontrer Monsieur Le Maire.

Il en ressort, sur une période de 10 jours, du 18 au 29 Octobre 2018, les chiffres suivants :

- Passage de 14382 véhicules sur RD 10 Route de Langon vers Grignols avec 6952 excès de vitesse soit 48.33 % des véhicules ;
- Passage de 7229 véhicules sur RD 9 Route de Bazas vers LA REOLE avec 6512 excès de vitesse soit 90.08 %..

Le service départemental sera à nouveau sollicité pour essayer de trouver des solutions pour réduire cette vitesse pour les usagers mais également les riverains et enfin avancer sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 30